Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20261029-DCM_2026_62-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 octobre 2026, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 19 octobre 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. ARZUL Emilie, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. CONTANT Alexandre, M. LE VISAGE Rémy, Mme. HASCOET Yvanne, M. Clément LE PAGE, M. Maurice JACQ, Mme. MANACH Hélène, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. RANNOU André, Mme. LARVOL Isabelle, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme. Fanny CELTON, M. CARIOU Florian

Procurations : Mme. Fanny CELTON donne pouvoir à Mme. Laurence LE BERRE, M. CARIOU Florian donne pouvoir à M. Pascal CARIOU.

Secrétaire de séance : Madame Emilie ARZUL

DCM 2026-62 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA TRANSFORMATION DE LA MAISON MÉDICALE : FINISTERE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

Finistère Habitat a livré en 2018 la maison médicale comprenant deux cabinets de médecins, un cabinet infirmier, un cabinet de kinésithérapie, un point d'accueil et des parties communes. En 2024, le point d'accueil a été transformé en un cabinet de psychothérapie, à la demande de la Commune.

Suite au départ d'un des deux médecins le 28 février 2026, la Commune a demandé à Finistère Habitat la transformation de ce local devenu vacant en deux cabinets de médecins.

Dans cet objectif, une première rencontre a eu lieu sur place avec une partie de l'équipe municipale et plusieurs professionnels de santé de la maison médicale pour recueillir l'expression des besoins. Le schéma de transformation qui a été proposé en juillet 2026 par Finistère Habitat a été validé par la Commune et les professionnels de santé.

Sur cette base, Finistère Habitat a fait chiffrer les travaux nécessaires à la transformation par différentes entreprises titulaires de marchés à commandes. Ces travaux sont estimés à 27 475,03€ TTC, pour une prise en charge intégrale par la commune.

Une restitution a été faite le 2 octobre 2026 à une partie de l'équipe municipale présente et au Docteur Anne-Lise KERDRAON, future locataire d'un des deux locaux à aménager. La validation globale du projet a été actée.

Monsieur le Maire indique que les travaux débuteront début novembre pour permettre une intégration a minima d'un médecin en janvier - février 2026.

La convention financière et les devis ont été transmis en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20261029-DCM_2026_62-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la convention de participation financière jointe en annexe de la présente délibération, relative à la transformation de la maison médicale avec Finistère Habitat.

PRÉCISE que le montant estimatif des travaux de 27 475,03€ TTC est prévu au budget.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention conclue avec Finistère Habitat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ou nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE
Jacques GOUEROU